

Laissez moi indiquer aux membres actifs pour qu'ils prennent possession de l'association, pour qu'ils puissent voyager sous ses rapports et ne perdent aucune opportunité de rendre son influence. Car le croissement constant est une preuve de vie et de prospérité. Notre association s'est accrue et a prospéré d'une manière tout à fait remarquable, et avec la benédiction de Dieu et une sage conduite, l'avenir promet d'être des plus brillants. Mais pour réaliser son admirable mission au plus haut point, il faut du travail individuel aussi bien que collectif. L'esprit d'union et de fraternité doit être inculqué dans sa plus grande étendue.

Je ne puis terminer sans exprimer l'espoir que le jour n'est pas éloigné où tous les membres Canadiens de notre association reconnaîtront qu'une seule juridiction de manière à constituer une grande, une puissante corporation Canadienne, confirmant par l'exemple le principe que l'union fait la force. C'est mon plus ardent désir, et je sais que ce sentiment est entièrement partagé par ceux qui m'écourent. Nous sommes en sympathie avec nos frères des États-Unis. Nous avons le plus grand respect et les plus grands sentiments fraternels pour eux, mais nous croyons qu'en Canada nous sommes parfaitement compétents pour nous gouverner nous-mêmes sous ce rapport comme sous d'autres, et qu'il serait mieux pour les deux si les frères Canadiens reconnaissent qu'une seule juridiction. Nous avons maintenant atteint un point d'accroissement dans le Dominion qui nous permet de pouvoir nous supporter seuls, et en tendant à la branche d'olivier à nos frères Canadiens qui reconnaissent encore la juridiction Américaine, j'ai vaincu que j'exprime le désir sincère de la vaste majorité des membres Canadiens.

Mr. Hackett termina par un vigoureux appel aux frères, aux sœurs et aux bien aimées, les priant d'user de leur meilleure influence en faveur d'une association, dans laquelle un droit de membre était productif de tant de bien. Un vote de remerciements à Mr. Hackett fut proposé par le R. V. Chanoine Casey, en quelques mots bien choisis, endossant fortement les sentiments exprimés dans le discours du Grand-Président. Mr. Thomas Cahill, seconda la motion après laquelle Mr. J. R. Stratton, M. P. P. exprima brièvement son approbation de l'éloquent discours de Mr. Hackett.

Mr. Stratton dit qu'en sa qualité de citoyen de Peterborough il avait toujours été heureux de souhaiter la bienvenue aux Canadiens distingués. Il était heureux de rencontrer l'Hon. Mr. Hackett, et avec tous les protestants et les membres des institutions semblables à l'A. C. B. M., il ne pouvait que souhaiter à celle-ci le succès dans sa plus grande mesure. Ces sociétés fraternelles, et de bienfaisance, dit-il, sont une illustration du travail pratique du Christianisme, et inculquant des sentiments élevés et en prenant soin des veuves et des orphelins. Elles sont le complément de l'église, laquelle voit au bien-être spirituel pendant que celles-ci veulent au bien-être temporel de leurs bien-aimés respectifs. Elles empêchent les paupérismes et comme celui-ci est la mère du crime, elles empêchent le crime. L'A. C. B. M. avait ses meilleurs souhaits de succès, et il ne croyait pas qu'aucuns Catholiques s'écarteraient beaucoup en faisant partie de cette association — leurs femmes et leurs familles seraient plus heureuses et meilleures s'ils y appartenaient.

Si un membre venait mourir soudainement sans autre provision, la femme et la mère de l'enfant seraient plus en état de vivre que celle qui reste sans le sou avec une famille dépendant d'elle.

À la clôture de l'assemblée le R. V. Chanoine après avoir adressé le vote de remerciements à Mr. Hackett, se fit l'écho des membres de l'association dans leur appréciation des efforts de ceux qui avaient contribué au concert impromptu qui avait eu lieu avant l'arrivée du train.

Un banquet eut lieu après dans la salle des Forestiers Catholiques où un menu des plus excellents avait été préparé par Mr. Welsh. Le Dr. Moher occupait le fauteuil. Des discours furent prononcés par Mr. Stratton, le chanoine Casey et Mr. Hackett.

**Nos Médecins Examineurs Critiqués par l'un d'eux**

Tignish, I. du P. E. le 22 Oct., 1897.  
 Éditeur Le Canadien  
 Cher Monsieur et Frère,  
 Le rôle des décès dans notre association étant une question d'intérêt vital, c'est le devoir de tout membre qui a cœur les intérêts de l'A. C. B. M. d'élever la voix pour protester lorsqu'il voit ce qui lui paraît être un relâchement de la part de tout officier dans l'accomplissement de son devoir.

Sans ce rapport, alors, je désire accuser le département des Médecins Examineurs comme étant en faute dans bien des cas, et, comme l'un de ceux qui appartiennent à ce corps et qui a examiné plus d'un quart du total des membres dans cette province pendant une période s'étendant sur quatre années, je puis prétendre connaître quelque chose de mon sujet. Un coup d'œil sur le rôle mensuel des décès doit convaincre quiconque a la moindre connaissance des statistiques vitales telles qu'appliquées aux compagnies d'assurance, que le taux des décès dus aux maladies tuberculeuses est entièrement trop élevé. Prenez le dernier numéro du CANADIEN, par exemple, et nous y trouvons que 70 par cent des décès est le résultat de cette maladie. Le Médecin Examineur en chef sera d'accord avec moi, j'en suis sûr, quand je dis que ceci est simplement épouvantable et qu'il doit y avoir un joint de déplacement quelque part lorsque cet état de choses existe. Ce numéro n'est pas un exemple isolé, malheureusement, mais la même chose a peu près nous frappe les yeux dans chaque numéro jusqu'à ce que j'en suis sûr les membres en dehors de la profession viendront à demander: "La consommation est elle la seule maladie qui affecte les membres de l'A. C. B. M.?" Ce qui m'a particulièrement frappé dernièrement, c'est le nombre de décès de jeunes hommes dans la plupart des cas — qui n'ont été membres qu'un court espace de temps. C'est la négligence apparente dans cette classe de membres, spécialement de la part des Médecins Examineurs qui m'a poussé à écrire cette lettre, et je voudrais insister auprès de mes confrères examinateurs sur la nécessité d'un plus grand soin dans ce quartier. Je sais combien il est dur d'avoir à soumettre son cœur à l'indignité apparente des recherches de l'examen requis, mais "les affaires sont des affaires" et on devrait adhérer à la lettre toute entière de la loi dans chaque cas. Je ne crois pas que ceci ait été fait.

La lettre de frère Bent, il y a quelque temps, était, dans mon opinion, à propos, et mon digne confrère n'y a pas répondu d'une manière satisfaisante.

Je crois que nous avons un Médecin Examineur en chef soigneux et laborieux et que la faute ne vient pas de son côté, mais du côté des Médecins Examineurs des succursales. S'ils voulaient se dépouiller de tout sentiment d'amitié dans l'accomplissement de leurs devoirs, reconnaissant seulement le sujet physique devant eux comme un aspirant à l'admission dans une association dont ils sont engagés en honneur de sauvegarder les intérêts, nous aurions moins de mauvais sujets admis comme membres et conséquemment un rôle de décès moins lourd et moins de cotisations.

Je crois que nous avons un Médecin Examineur en chef soigneux et laborieux et que la faute ne vient pas de son côté, mais du côté des Médecins Examineurs des succursales. S'ils voulaient se dépouiller de tout sentiment d'amitié dans l'accomplissement de leurs devoirs, reconnaissant seulement le sujet physique devant eux comme un aspirant à l'admission dans une association dont ils sont engagés en honneur de sauvegarder les intérêts, nous aurions moins de mauvais sujets admis comme membres et conséquemment un rôle de décès moins lourd et moins de cotisations.

Fraternellement à vous,  
 P. C. MURPHY, M. D.  
 Médecin Examineur  
 des succursales Nos 214 et 251.

**Appel Tousignant.**

La dernière souscription envoyée en réponse à cet appel est à la date du 17 Mai, 1897.

Il me reste à accuser réception des montants suivants:—

Suc. No	
219 Joggins Mines, N. E.	\$ 1 50
24 Thorold, Ont.	2 00
208 Dartmouth, N. E.	1 00
112 Montréal, P. Q.	1 00
Toronto, Ont.	3 00
Total	\$8 50

Par montants déjà rapportés... \$251 12

Total..... \$259 62

Ceci forme 108 succursales qui ont répondu à l'appel Tousignant, sur un total de 272 auxquelles nous avons adressé notre appel.

Au nom de ma succursale, j'offre mes plus sincères remerciements à toutes celles qui ont bien voulu venir en aide à notre frère Tousignant et lui faire parvenir un témoignage de confraternité.

WILFRID CAMIRAND,  
 Grand Député et Président  
 Suc. No. 161.  
 Nicolet, P. Q. 16 Septembre, 1897

**Expression de Sympathies à Mgr. Langevin.**

Extrait du procès verbal de l'assemblée de la succursale, No 193, de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, tenue le 2 Octobre, 1897, à St. Jean Baptiste, province de Manitoba.

Proposé par frère Louis Arcand, appuyé par frère Mathias Filloa, et unanimement résolu:

Que la succursale, No. 193 de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, de St. Jean Baptiste, profite de sa première réunion depuis la maladie de Monseigneur Langevin pour offrir à notre Illustre et Vaillant Archevêque nos plus profondes sympathies à l'occasion de la longue et douloureuse maladie qui l'aillige depuis longtemps.

Que cette succursale forme les vœux les plus ardents pour le retour à la santé de notre vénérable Archevêque.

Que copies des présentes résolutions soient transmises au Secrétaire de Monseigneur, au journal LE CANADIEN, et au journal Le Manitoba, pour publication.

(Signé) JOSEPH BAI  
 Sec. Archivi.

**FELICITATIONS.**

À l'occasion de la naissance de son premier enfant, le 15 Septembre, 1897, MM. T. Lamontagne et Ls. Fortin, secondés par MM. C. Tardif et J. V. Montminy, que copie de la présente résolution ont transmis au Royd. Frère J. C. Desjardins ainsi qu'à l'organe officiel, Le Canadien, pour publication.

À l'occasion de la naissance de son premier enfant, le 15 Septembre, 1897, MM. T. Lamontagne et Ls. Fortin, secondés par MM. C. Tardif et J. V. Montminy, que copie de la présente résolution ont transmis au Royd. Frère J. C. Desjardins ainsi qu'à l'organe officiel, Le Canadien, pour publication.

À l'occasion de la naissance de son premier enfant, le 15 Septembre, 1897, MM. T. Lamontagne et Ls. Fortin, secondés par MM. C. Tardif et J. V. Montminy, que copie de la présente résolution ont transmis au Royd. Frère J. C. Desjardins ainsi qu'à l'organe officiel, Le Canadien, pour publication.

JOS. GIGUÈRE L. A. DEMERS  
 Pres. pro temp. Sec. Arch.

**NOTES**

Les Grands Députés de Montréal sont à faire des arrangements pour une série de séances ouvertes dans les succursales sous leur charge, lesquelles seront tenues pendant les mois d'hiver et dont on attend de bons résultats. La première sera probablement tenue par la succursale No. 26, pour être suivie à tour de rôle par les succursales No. 41, 50, 54, 74, 87, 140, 142, 143, 190, 191, 196, 207, 226, 232 et 240.

Les succursales arriérées pour la taxe per Capita, la taxe d'initiation, l'honoraire du Médecin Examineur en chef, et pour fournitures, sont priées de faire remise du montant dû aussitôt que possible. Nous sommes auxieux de voir chaque succursale en règle dans les livres du Grand Conseil à la fin de l'année, en tant que le Fonds Général est concerné.

Il ne sera pas eus de police par l'A. C. B. M. à tout nouveau membre qui n'a pas produit un "Certificat de naissance" ou une "Déclaration au sujet de son âge". Ce certificat de naissance ou cette déclaration doit être envoyé au Grand Secrétaire par le Secrétaire Archiviste de la succursale avec la Demande d'admission.

**Résolutions de Condolence.**

À une assemblée des membres de la succursale No. 254, St. Boniface, Man., tenue le 7 Septembre, 1897, sous la présidence de frère Joseph Leconte, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement, à l'occasion de la mort de la mère de notre vénéré chapelain, M. le curé Messier:

Proposé par frère chancelier F. Chénier, secondé par frère Syndic A. Phaneuf, que c'est avec un profond regret que les membres de cette succursale ont appris la mort de madame Messier.

Résolu que notre dévoué chapelain, M. le curé Messier veuille bien accepter les condoléances et les sympathies des membres de notre succursale, et que copie des présentes résolutions soit transmise à M. le curé Messier, envoyée à l'organe officiel de l'Association LE CANADIEN ainsi qu'au journal Le Manitoba, pour publication.